Votre conseil



450 472-7310, poste 144 s.paulus@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.cc

MRC de Deux-Montagnes Conseil régional des élus des Laurentides



rançois Robillard, conseiller du district 1 450 472-7310, poste 251 .robillard@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.gc.ca

Comité consultatif d'urbanisme Centre de tri Tricentris Services communautaires Comité de protection des boisés



Yves Legault, conseiller du district 4 450 472-7310, poste 254 nfo@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.ac.ca

Comité de la sécurité publique Comité intermunicipal de transport Comité des finances et administration Office municipal d'habitation Régie d'assainissement des eaux de Régie de traitement des eaux usées de Deux Montagnes



Olivier Hamel, conseiller du district 3

hamel@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca



Richard Paquette, conseiller du district 5 450 472-7310, poste 255 paquette@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité consultatif d'urbanisme Comité intermunicipal de transport Comité des finances et administration Comité des travaux publics Montagnes



Daniel B. Bisson, conseiller du district 6 450 472-7310, poste 256 db.bisson@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité d'action et de protection de la sablière Centre de tri Tricentris Comité des travaux p<mark>ublic</mark>s



Pour nous joindre

HÔTEL DE VILLE

3000, chemin d'Oka Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) JON 1PO

450 472-7310 Téléphone : Cabinet de la mairesse : poste 144 Direction générale : poste 144 poste 109 Relation avec les citoyens : Service du greffe : poste 211 Service de l'urbanisme : postes 121 et 122 Service de taxes : poste 100

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3003, chemin d'Oka, local 103 Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) JON 1PO

450 974-7111 Téléphone:

WWW.VILLE.SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC.QC.CA

CENTRE COMMUNAUTAIRE

99, rue de la Mairie Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) JON 1PO

Téléphone: 450 472-7310 Service des loisirs, de la culture

et de la vie communautaire : postes 145, 146 et 148 450 623-8858 Chalet parc municipal:

GARAGE MUNICIPAL SERVICE DE L'ENTRETIEN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2960, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) JON 1P0

Téléphone : 450 623-5798

POLICE RÉGIONALE 450 473-4686 450 473-2730 **SERVICE DES INCENDIES**

URGENCES 911





Message de la Mairesse

CHÈRES CITOYENNES, CHERS CITOYENS,

La période estivale en est une de belles festivités à Sainte-Marthesur-le-Lac. Et, cette année encore, tout a été mis en œuvre pour que l'été rime avec plaisir et réjouissance. Aussi est-ce avec un grand enthousiasme que je vous invite à lire cette édition du bulletin municipal, où vous pourrez prendre connaissance des activités qui vous sont offertes et des améliorations que nous avons apportées aux services aux citoyens.

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Je vous invite à festoyer lors des célébrations de la fête nationale du Québec, le mercredi 24 juin prochain, dans le stationnement des Promenades Deux-Montagnes. À cette occasion, les membres du conseil municipal se joindront à moi pour vous servir des hot-dogs... et de généreux sourires. Des jeunes de chez nous réchaufferont la foule sur des airs des Colocs avant de laisser la scène à Rudy Caya, qui fera vibrer notre ville en compagnie de ses comparses de Vilain Pingouin. Le programme complet de cet événement est présenté plus loin dans cette édition de Vision sur le Lac. L'invitation est lancée! Nous vous y attendons en grand nombre.

LA FÊTE DES ADOS ET DE LA FAMILLE

La fête des ados et de la famille est devenue un événement incontournable à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Cette grande fête aura lieu le samedi 15 août, à 20 h 30. Les ados pourront participer à ce véritable party en plein air mettant en vedette, entre autres, le groupe Omnikrom. Quant à vous, chères familles marthelacquoises, tous les éléments seront réunis le dimanche 16 août, dès 11 h, pour que vous passiez une journée inoubliable : activité physique en plein air, jeux gonflables, tour d'escalade, jumpaï trampoline, spectacle... et plus encore! Surveillez les journaux locaux pour connaître les détails.

LA CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL

La Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache-Deux-Montagnes-Sainte-Marthe-sur-le-Lac a lancé, il y a quelques semaines, une campagne d'achat s'adressant aux citoyennes et aux citoyens. La population est donc invitée à participer au programme intitulé Mes folies... je les fais icil 100 % local. Cette campagne vise à donner un nouveau souffle à l'économie de notre région, et votre participation pourrait avoir des retombées extrêmement positives sur le maintien et la création d'emplois à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ce programme sera en application jusqu'au 31 mai 2010. Consultez le www.chambrecommerce.com pour lire les règlements complets. Dans les pages qui suivent, vous trouverez le chéquier, l'outil principal pour effectuer vos prochains achats. Et n'oubliez pas, vos folies... faites-les ici!

Bonne lecture et bon été! M^e Sonia Paulus, mairesse

Word from the Mayor

DEAR FELLOW CITIZENS,

The summer season is meant for festive moments. Once again this year, all was put in place to make your Summer a happy and fun one. It gives me great pleasure to invite you to read this edition of the municipal bulletin, where you will learn of the activities that we offer as well as the improvements that were made to our citizens' services.

QUEBEC NATIONAL DAY

I invite you to celebrate during Quebec National's Day on Wednesday, June 24th, in the Promenades Deux-Montagnes' parking lot. For this special occasion, members of the municipal council will join me to offer you hot dogs and lots of smiles! Young local artists will warm up the ambiance with tunes from the Colocs and the singer Rudy Caya, accompanied by his associates of Vilain Pingouin will transport the crowd with the rythm of their music. The complete program is detailed in the Community section of this edition of *Vision sur le Lac*. Consider this a formal invitation! I hope to see you all!

FAMILY AND TEENS' DAY

Family Day has become a must-see event in Sainte-Marthe-sur-le-Lac. That is why on Saturday, August 15, at 8:30 pm, our teens will have the time of their life at our Teens' outdoor party, featuring the Omnikrom band. As for families, all has been planned for you to spend a memorable day on August 16, starting at 11 a.m.: outdoor activities, inflatable games, climbing towers, jumpaï trampoline, musical show, and more. Keep an eye on local newspapers for more details.

LOCAL PURCHASING CAMPAIGN

A few weeks ago, the Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache-Deux-Montagnes-Sainte-Marthe-sur-le-Lac launched a local purchasing campaign addressed to local citizens. You are therefore invited to participate to this program: Mes folies... je les fais icil 100% local. The campaign's objective is to promote our region's economical development, and insufflate a breath of fresh air in our local economy. This program will be in force until May 31, 2010. Visit the www.chambrecommerce. com for more information about the program's

com for more information about the program' rules. Take the enclosed "checkbook" along with you next time you go shopping and save! And don't forget to be extravagant, as long as you do your spending right here!

Enjoy your reading and your Summer! M° Sonia Paulus, Mayor





Cyclistes, soyez prévisibles...

- Le Code de la sécurité routière s'adresse à tous les usagers de la route : piétons, cyclistes et automobilistes. Ce n'est pas parce qu'on roule sans permis que tout est permis! Effectuer son arrêt au feu rouge est à peu près le meilleur conseil de sécurité que nous pouvons vous donner... et c'est obligatoire! Un feu rouge est un feu rouge pour tout le monde.
- Les cyclistes doivent toujours rouler dans le sens de la circulation. Si on suggère aux piétons de marcher face au trafic, c'est tout à fait déconseillé pour les cyclistes. Cette consigne est d'autant plus importante sur une rue à double sens. En effet, il est assez dangereux d'arriver face à face avec un cycliste qui roule en sens inverse, alors qu'on dispose de peu d'espace entre les voitures qui circulent et les voitures stationnées.
- Les cyclistes doivent emprunter les voies cyclables lorsqu'il y en a : c'est le Code de la sécurité routière qui le prescrit.
- Connaissez vous vos signaux? Effectués avec le bras gauche (virage à gauche, arrêt) ou le bras droit (virage à droite), ils vous permettent d'indiquer aux usagers de la route qui vous suivent ce que vous allez faire. En somme, ce sont les clignotants des cyclistes! Si nous aimons que l'automobiliste devant nous signale ses intentions, nous apprécions tout autant que les cyclistes les indiquent aussi. Logique, non?

et visibles.

• Être visible est l'une des premières consignes de sécurité. Le Code de la sécurité routière précise que les vélos doivent être équipés des réflecteurs suivants : un blanc à l'avant, un rouge à l'arrière, un jaune dans la roue avant, un rouge dans la roue arrière et des jaunes de chaque côté (avant et arrière) des pédales. À l'achat, vous devriez retrouver cet équipement obligatoire sur votre vélo, mais encore trop de manufacturiers et de marchands vendent des vélos non équipés ou équipés de réflecteurs de la mauvaise couleur. Imaginez : achèteriezvous une voiture dont les phares seraient optionnels? Exigez les réflecteurs à l'achat, il y va de votre sécurité.

• Si vous roulez le soir (comme c'est très fréquent à l'automne), vous devez posséder un éclairage actif sur votre bicyclette, soit un feu blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière. Au Québec, seulement 12 % des cyclistes roulent avec un éclairage actif le soir, alors que c'est obligatoire... et drôlement utile. Saviez-vous que 29 % des accidents de vélo ont lieu le soir, alors que cette période de la journée représente seulement 2 % des kilomètres parcourus? Les accidents survenus en soirée sont donc surreprésentés. Étant donné cette statistique, nous vous incitons à munir votre vélo de l'éclairage approprié: les magasins de vélos regorgent d'ailleurs d'appareils d'éclairage de toutes sortes, à prix abordable. Vous n'avez vraiment plus d'excuse!

Source : Vélo Québec

www.velo.qc.ca

Sergent Marc Leduc, Section sociocommunautaire 450 473-4686, poste 233





Sécurité Civile

Aide-mémoire destiné à faciliter la détection de réactions de détresse psychologique chez le personnel

Je note les changements dans les habitudes et le comportement d'une personne, lesquels se traduisent par les manifestations qui suivent. Un seul de ces signes n'est pas alarmant; c'est l'observation de plusieurs signes ainsi que la fréquence et l'intensité de ces signes qui peuvent indiquer une certaine détresse.

Sur le plan de son comportement

	Des sautes d'humeur, de l'agressivité, de l'impatience
	De l'isolement (la personne ne se mêle plus aux autres)
	Des crises de larmes
	De la difficulté à organiser ses tâches
	Des retards
	Des plaintes relatives au rythme de travail d'un collègue
	Une tenue négligée
C	r la plan de ses émotions

Sur le plan de ses émotions

ш	Do i iii ii doiiii d
	De l'anxiété
	Des sentiments dépressi
	De la colère
П	De l'excitabilité

Une humeur changeante

☐ De l'irritabilité

Sur le plan de ses pensées

De la difficulté à prendre des décisions
Des oublis, des problèmes de concentration et d'attention
Des idées pessimistes

De la méfiance

Des erreurs de jugement

Sur le plan physique

ш	Des pi	aintes	concern	iant ae i	a rari	gue ou d	de la n	ervc	site	
	Des pl	aintes	concern	ant des	mau	x de dos	ou de	tête)	
	_	1			1			- 1	- 1	

_								
	Des	plaintes	concernant	des	sensations	de	lourdeur	dans
	la po	oitrine ou d	dans l'estomo	IC.				

	Des plaintes	concernant	des	tensions	musculaires
_	i				

Des plaintes concernant de l'insomnie



pandémie

Pour prévenir la détresse psychologique chez le personnel

pandémie, tant personnellement que professionnel	lemer	nt
J'invite mes employés à prendre connaissance	des	fiches
psychosociales sur le site internet gouvernemental	dédi	é à la

J'aborde avec mes employés l'importance de se préparer à la

	•							
\neg	Je transr	nets les	informations	relatives	à la	pandémie	et c	IUX
	dispositio							

J'informe mes	employés	du type	d'aide	qu'ils	peuvent	recevo	iic
en cas de be	soin						

Je	prévois	des	mesures	afin	que	mes	employés	aient	de
рé	riodes de	e rep	os						

Je transmets des messages de responsabilisation à l'ensemble de mon équipe quant à l'attention que chacun doit porter à son propre bien-être et à celui des autres

Si des signes m'indiquent qu'un membre du personnel pourrait être en état de détresse psychologique

Si je ne me sens pas	à l'aise	d'aborder	cette question	avec
lui, je demande à un	de ses ¡	proches de	le faire	

J'abord	le la	question	directement	avec	lui en	soulignar
l'effort	qu'il	a consacr	ré à sa tâche	et à se	es fonc	tions

Je lui fais part de mes	observations	et de	mes	inquiétude	s à
son égard					

- Je lui souligne les effets négatifs de la fatigue sur la santé
- Je lui souligne l'importance de pouvoir compter sur lui
- Je lui souligne la nécessité de prendre quelques heures de repos
- Je lui donne les informations nécessaires pour qu'il puisse consulter un professionnel du programme d'aide aux employés (PAE)
- Je vérifie si l'équipe de travail est elle-même affectée
- Au besoin, je communique avec le PAE afin de me faire conseiller sur les mesures à prendre

Sylvain Goudreault, conseiller Sécurité civile de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Source : Site internet de Sécurité publique Québec

Bulletin municipal Juin - Juillet 2009

Dans ce numéro

L'actualité	4
Plage de la Sablière	7
Loisirs, culture et vie communautaire	7
Bibliothèque	12
Babillard	14

Urbanisme

Service de l'entretien et de	е
l'aménagement du territoi	re

Sécurité publique 23

DÉJEUNER DE LA MAIRESSE

Le deuxième samedi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h, j'aurai le plaisir de recevoir les citoyennes et les citoyens qui souhaiteront s'entretenir avec moi. Cette rencontre conviviale vous permettra d'échanger commentaires et suggestions, de discuter d'un projet, de faire une demande ou une recommandation, ou encore de formuler une plainte. Confirmez votre présence en communicant avec l'adjointe administrative de la direction générale, au 450 472-7310, poste 144.

BREAKFAST WITH THE MAYOR

On the second Saturday of each month, from 9:30 to 11:00 am, I will be pleased to share breakfast with those who wish to join me. These informal meetings offer an excellent opportunity for you to discuss current issues, share comments, offer suggestions, present projects or voice complaints. Please confirm your attendance by calling the general management's secretary at 450 472-7310, ext. 144.



PROCHAINE PARUTION

Le 20 août 2009

Date de tombée de vos textes Le 9 juillet 2009

Faites parvenir vos textes à s.belisle@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.gc.ca

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements qui se tiennent dans leur ville. Elle est distribuée gratuitement, au moins six fois par année, dans tous les foyers marthelacquois.

Responsable du bulletin **Sonia Paulus**

18

Coordination **Stéphanie Bélisle**

Stéphanie Bélisle

Conception, rédaction, infographie **Dinamik, Textes et Images Inc.**

Distribution

5 700 exemplaires

Société canadienne des postes Tirage

Dépôt légal **Bibliothèque nationale du Québec**

Information

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac 3000, chemin d'Oka Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) JON 1P0

Impression
Imprimerie des Pins



FÊTES NATIONALE ET DU CANADA

Les bureaux municipaux et la bibliothèque municipale seront fermés le mercredi 24 juin et le lundi 29 juin 2009. Pour toute urgence durant ces congés, communiquez avec la Sécurité publique, au 450 473-4686. Les bureaux seront ouverts le 1er juillet 2009.



LA CARTE DU CITOYEN

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac introduisait, en août 2007, la carte du citoyen. Utilisée comme principale preuve de résidence, cette carte facilite l'accès à la bibliothèque, aux activités offertes par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ainsi qu'à différents services offerts par la Ville.

NOUVEAU

Depuis le mois de mai, la carte est exigée lors d'une demande de vignette de bateau au Service de la perception de l'hôtel de ville. Il est important de rappeler que la carte constituera la seule preuve de résidence acceptée pour l'achat des laissez-passer à la plage de la Sablière.

Rappelons que la carte du citoyen est valide pour un an et qu'elle doit être renouvelée avant la date d'échéance inscrite au recto. Une preuve de résidence est nécessaire pour l'obtention ou le renouvellement de la carte (gratuite) à l'un des deux points d'accès suivants :

- à la bibliothèque municipale, située au 3003, chemin d'Oka, local 103, 450 974-7111;
- au centre communautaire, situé au 99, rue de la Mairie, 450 472-7310, poste 145.



Quelques stratégies pour préserver son état de bien-être

Rappelons-nous que l'être humain a une exceptionnelle capacité d'adaptation, et que chacun possède les ressources et les forces pour faire face à la situation.

Je m'informe

En l'absence d'information, l'imaginaire prend le relais, ce qui favorise les rumeurs, l'anxiété et les peurs déraisonnables. Je prends donc des informations fiables en m'appuyant sur les autorités compétentes et des documents crédibles. Je me tiens au courant de l'évolution de la situation. Le ministère de la Santé et des Services sociaux publie fréquemment des informations sur le site internet gouvernemental www.pandemiequebec.gouv.qc.ca.

Je m'organise

Je repère les personnes à qui je peux venir en aide (parent âgé, membre vulnérable de la famille, etc.) et je définis le type d'aide que je devrai leur apporter. Je détermine les personnes sur qui je peux compter pour prendre la relève auprès de mes enfants, de ma famille, d'un tiers dont j'assure les soins et la protection. Je vérifie le type d'aide que je pourrai obtenir de ces personnes. J'établis et maintiens des liens de solidarité au sein de ma famille, de mes amis, de mes collègues. En somme, je me constitue un petit réseau où on se donnera des règles de protection, des trucs pour alléger le fardeau des tâches et prévenir l'épuisement. Je n'hésite pas à demander ou à accepter de l'aide. Accepter de l'aide, c'est prendre des mesures pour se garder en santé.

Je prends soin de moi

Je prends soin de ma santé en me gardant en forme, en m'adonnant à des activités physiques et en adoptant de saines habitudes de vie. Je recherche les occasions d'augmenter mon bien-être en m'accordant de petits plaisirs (lire, louer un film, prendre un bon bain). Je m'accorde des moments de détente, je me repose lorsque j'en sens le besoin, je fais de la relaxation. Je joins une personne qui me fait du bien et avec qui je peux rire.

Quelques réactions à surveiller

- Je ne me sens plus capable de prendre des décisions, de jouer
- Je ne sais plus où j'en suis, par où commencer mon travail.
- Je me sens irritable, impatient, distrait, je commets des erreurs de jugement, je blâme mes collègues.
- J'ai des douleurs physiques, des maux de tête, etc.
- J'ai toujours envie de pleurer, je ne dors plus, je mange mal ou très peu depuis un certain temps déjà.
- Je suis épuisé, je me sens au bout du rouleau.



Vision sur le Lac - Juin 2009



La majorité de la population québécoise n'a jamais eu à faire face à une pandémie de grippe. Il s'agit d'une situation exceptionnelle qui affectera les personnes non seulement dans leur intégrité physique, mais aussi dans leur dimension psychosociale.

On entend par dimension psychosociale tout ce qui se rapporte aux pensées et aux émotions de la personne ainsi que ses rapports avec sa famille, ses proches, son travail et la société.

Nous pouvons aujourd'hui tirer des enseignements de l'épisode du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), qui a eu des répercussion sur tous les plans de l'activité humaine : individuel (stress, deuil, anxiété, dépression, etc.), familial (augmentation des soins à donner aux enfants et aux parents âgés, obligation pour les parents de garder leurs enfants à la maison, etc.), professionnel (perte d'emploi, augmentation des heures de travail et des tâches, etc.), financier (chômage, appauvrissement, etc.). Par ailleurs, on constate que, lorsque l'humain est le porteur du danger, l'insécurité et l'exclusion sociale augmentent.

L'ensemble de la population devra donc faire face aux répercussions psychosociales de la pandémie de grippe A-H1N1. Plusieurs personnes, partagées entre leurs propres besoins, les besoins de leurs proches et leurs responsabilités professionnelles, se trouveront dans une situation délicate.

Détecter rapidement les personnes qui seront plus particulièrement touchées par les impacts psychosociaux de la pandémie permettra de prendre des mesures susceptibles d'éviter le retrait de ces personnes de leur milieu de travail.

Les symptômes (signes) de la détresse psychologique sont de quatre ordres : physique, cognitif, émotif et comportemental. Pour être significatifs, ces symptômes doivent s'accompagner d'un changement d'habitudes et de comportements.

Signes émotifs

Signes cognitifs

• Tensions musculaires

Signes physiques

• Maux de dos ou de tête

• Fatigue ou nervosité

• Difficulté à prendre des décisions

• Accélération des battements du coeur

• Distractions (oublis, problèmes de concentration et d'attention)

• Sensation de lourdeur dans la poitrine ou l'estomac

- Pessimisme (envisager l'avenir, son futur, de façon très négative)
- Cauchemars
- Méfiance

Insomnie

- Irritabilité
- Anxiété
- Dépression
- Colère
- Excitabilité

Signes comportementaux

- Disputes, agressivité, sautes d'humeur
- Isolement, non-expression
- Attitudes rigides
- Passivité
- Abus de café, d'alcool ou de drogues, surconsommation de médicaments

CONTRÔLE BIOLOGIQUE **DES MOUSTIQUES**

Depuis le mois de mai, la Ville procède à l'épandage d'un produit entièrement écologique pour contrôler la prolifération des moustiques. Ainsi, à quelques reprises pendant l'été, vous serez à même de remarquer un avion qui circulera à basse altitude au-dessus de la Frayère. Les traitements aériens et au sol sont effectués dans des secteurs-clés de la ville et sont répétés à chaque nouvelle génération ou éclosion, puisque le produit biologique se dégrade totalement en quelques heures.

Certifié écologique, ce traitement, approuvé par le ministère de l'Environnement, ne présente aucun danger pour la santé humaine et celle des animaux.

Vous aurez donc le loisir de profiter pleinement de la saison estivale!





Vision sur le Lac - Juin 2009 20 Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Du 15 juin au 10 juillet 2009, approximativement, entre 8 h et 17 h, la compagnie Aqua Data Rive-Nord, mandatée par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, effectuera le rinçage du réseau d'aqueduc.

EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX?

Il s'agit d'évacuer du réseau les particules et/ou débris qui pourraient se former sur les parois. On augmente la vitesse de circulation de l'eau et on évacue l'eau souillée par les bornes d'incendie. Les opérations sont réalisées à l'aide de routes de rinçage prédéterminées, favorisant ainsi un meilleur nettoyage. Conséquemment, il peut y avoir une baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre (rouille). Cela peut occasionner certains désagréments dont les taches sur les tissus.

QUE FAIRE EN CAS D'EAU ROUILLÉE?

Nous vous conseillons de laisser ouvert un robinet d'eau froide (soit le robinet d'arrosage extérieur ou celui du bain, car ces derniers ne contiennent aucun filtre pouvant s'obstruer) et de laisser couler jusqu'à ce que l'eau devienne incolore. Comme il s'agit d'une opération d'envergure sur tout le territoire, il se peut que votre eau soit rouillée à divers intervalles. C'est pourquoi nous vous suggérons de laver la vaisselle et les tissus en dehors des heures mentionnées.

Si pendant les opérations vous avez effectué par mégarde un lavage et que vos tissus semblent tachés de rouille, le Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire peut vous offrir, sans frais, un produit de nettoyage (Red-B-Gone), à utiliser en dernier recours seulement, pendant la période des travaux de rinçage uniquement.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire au : 450 623-5798, poste 111.

UNE NAISSANCE, UN ARBRE

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 11 septembre pour inscrire votre nouveau-né au programme *Une naissance, un arbre*. Ceux qui s'inscriront après cette date recevront leur arbre en octobre 2010. À l'automne prochain, les parents inscrits se verront attribuer un arbre parmi un choix de quatre essences : le cerisier Schubert, le pommetier Makamik, le tilleul Ronald et le frêne Patmore.

LES ENFANTS ADMISSIBLES

Tous les enfants nés de parents marthelacquois ou adoptés par des résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac depuis le 12 septembre 2008 sont admissibles au programme.

COMMENT INSCRIRE SON ENFANT?

Pour inscrire votre enfant, vous n'avez qu'à vous présenter à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture, muni des documents requis (voir plus bas) et d'une photographie de votre enfant. Suite à l'inscription, vous recevrez un certificat officiel indiquant l'arbre qui lui a été attribué accompagné d'une fiche descriptive de l'arbre. Trois documents sont nécessaires pour inscrire votre enfant au programme :

- une pièce justificative indiquant la date de naissance ou d'adoption de l'enfant (certificat de naissance ou d'adoption, carte d'assurance maladie, etc.);
- un document prouvant que les parents ou l'un des deux parents sont des résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (permis de conduire, compte de taxes municipales, bail, facture d'Hydro-Québec ou de Bell, etc.);
- la carte du citoyen.

GREEN WASTE COLLECTION

(Grass, yard waste and leaves only)

Removal of green waste takes place every Monday, until October 5, 2009. Green waste must be disposed of in orange or clear garbage bags, and taken to the curb before 7 a.m. on removal day or after 8 p.m. the day before. Recycling and garbage bins must not be used for green waste removal.

COLLECTION OF LARGE AND BULKY ITEMS

Since we have added removal dates during the Summer, in addition to the third Wednesday of each month, items such as small pieces of furniture, excess garbage bags, mattresses and other such items will also be removed on July 8 and August 12. Collection of large items does not apply to tree branches, boards or pieces of wood, nor to construction debris, which can be discarded at the municipal garage. A fee of \$20 will be charged for a volume equivalent to a 4- by 8-foot trailer. Note that asphalt shingles and toxic products are forbidden at all times.

TREE BRANCH REMOVAL

If you need to dispose of tree branches, you may request a special pickup for a reasonable fee, by calling Maintenance, Planning and Development Department. A municipal crew will pick up tree branches and shrubs less than 5 inches as long as they are put in bundles, not tied together, on the property lot, near the curb, with the wider diameter of the branches facing the street. You can also carry the branches yourself to discard them at the dry materials depot (a fee will be applied and proof of residency is required).

For more information, call 450 623-5798, ext. 111.

REMINDER CONCERNING GARBAGE BIN USAGE

Garbage bins must be left at the roadside before 7 a.m. on removal day or after 8 p.m. the night before, with the wheels against the curb and the lid closed. Excess garbage placed next to the garbage bin will not be removed.

NOTE TO OUTDOOR BASKETBALL HOOP OWNERS

With the return of beautiful summer weather there is a resurgence of basketball equipment installed on the curb or directly in the streets. You must be aware that according to article 500 of the Highway Safety Code, it is forbidden to block public roads. We ask that you please tell your children and teenagers to remove their equipment once they've finished using it, by placing it within the driveway limits, in order to completely free the street from obstruction. This will prevent incidents such as collisions or damage to municipal equipment or to other property for which you may be held responsible and ensure municipal services will be able to empty your waste or recycling bin.





COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

(Gazon, résidus de jardinage et feuilles seulement)
La collecte des résidus verts aura lieu tous les lundis, jusqu'au
5 octobre 2009 inclusivement. Nous vous demandons d'utiliser
des sacs transparents ou de couleur orange, et de les déposer
en bordure de la rue, entre 20 h la veille de la collecte et 7 h le
jour même. Les bacs à ordures ou à recyclage ne doivent pas être
utilisés pour les résidus verts.

COLLECTE DES GROS REBUTS

Les petits meubles, sacs en surplus, matelas et autres objets encombrants seront ramassés le troisième mercredi de chaque mois. De plus, pour la saison estivale 2009, nous avons ajouté quatre collectes; les prochaines auront lieu les 8 juillet et 12 août. Nous vous rappelons que les branches, morceaux de bois, planchers, débris de rénovation ou de construction ne sont pas ramassés lors de ces collectes et ne peuvent être déposés dans les bacs. Vous pouvez cependant les apporter au garage municipal, moyennant des frais de 20 \$ pour l'équivalent d'une remorque de 4 pi x 8 pi. Notez que les bardeaux d'asphalte et les produits toxiques sont refusés en tout temps.

COLLECTE DES BRANCHES

Moyennant certains frais et sur demande, les branches peuvent être ramassées par les véhicules municipaux destinés à cet effet. Il vous suffit d'appeler au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, au 450 623-5798, poste 111. Le diamètre des branches ne doit pas excéder 13 cm (5 po). Les souches ne sont pas ramassées. Veuillez déposer les branches en paquets non attachés sur le terrain, près de la rue, le plus gros diamètre des branches dirigé vers la rue. Vous pouvez aussi transporter vousmême vos branches coupées au site de dépôt des matériaux secs, moyennant certains frais. Vous devrez présenter une preuve de résidence.

RAPPEL CONCERNANT L'UTILISATION DES BACS

Les bacs doivent être déposés en bordure de la rue entre 20 h la veille de la collecte et 7 h le jour même, les roues tournées vers la maison et le couvercle bien fermé. Seuls les déchets déposés dans un bac sont ramassés.

NOTE AUX PROPRIÉTAIRES DE JEUX DE BASKETBALL

Avec l'arrivée de la belle saison, nous constatons une augmentation du nombre de jeux de basketball installés en bordure des rues ou carrément dans les rues. Or, vous devez savoir qu'il est interdit, en vertu de l'article 500 du Code de la sécurité routière, d'obstruer les voies publiques. Nous vous demandons donc d'en informer vos enfants et adolescents, pour qu'ils rangent leur matériel après utilisation, en le plaçant à l'intérieur de votre entrée, de manière à dégager complètement la rue. Ainsi, nous éviterons bien des désagréments, tels que des accrochages et des bris d'équipement, pour lesquels vous pourriez être tenus responsables. Et vous n'obstruerez pas l'accès à votre bac à ordures ou à recyclage quand vient le temps de le vider.



APS COMITÉ D'ACTION ET DE PROTECTION DE LA SABLIÈRE

80, 43° Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac

BIENVENUE À LA **PLAGE DE LA SABLIÈRE!**

La plage sera ouverte tous les jours, de 10 h à 20 h, du 24 juin à la fête du Travail. En juin, si la température le permet, le Comité d'action et de protection de la Sablière ouvrira la plage les fins de semaine et, à l'occasion, durant la semaine. Consultez le site Internet www.plagedelasabliere.org pour connaître tous les renseignements utiles ou téléphonez-nous au 450 491-1817. N'hésitez pas à laisser un message dans la boîte vocale.

N'oubliez pas d'apporter votre carte du citoyen pour bénéficier du tarif accordé aux résidents. Nous n'acceptons que l'argent comptant.



Sans laissez-passer annuel	Résidents	Non-résidents	
Tout-petits (5 ans ou moins)	GRATUIT		
Jeunes (6 à 15 ans)	1 \$	2 \$	
Adultes (16 ans ou plus)	2 \$	4 \$	
Aînés (65 ans ou plus)	1 \$	2 \$	
Cyclistes (16 ans ou plus)	2 \$	3 \$	
Groupe (10 pers. ou plus)	1 \$ / pers.	2 \$ / pers.	

Laissez-passer saisonnier	Résidents	Non-résidents	
Tout-petits (5 ans ou moins)	GRATUIT		
Jeunes (6 à 15 ans)	10\$	20 \$	
Adultes (16 ans ou plus)	20 \$	40 \$	
Aînés (65 ans ou plus)	10\$	20 \$	
Famille (2 à 6 pers.)	40 \$	75 \$	

Cours de sauvetage*

Médaille de bronze et Croix de bronze de la Société de sauvetage du Québec

Durée	30 heures échelonnées durant l'été ou condensées, selon la disponibilité des participants		
Pré requis	13 ans et niveau Junior 10 réussi (Aquaventure 12) pour Médaille de bronze et Médaille de bronze réussi pour Croix de bronze.		
Coût	100 \$ pour les résidents 160 \$ pour les non-résidents		

Cours de natation*

10 niveaux (Junior) de la Croix-Rouge canadienne et aquaforme (Les cours débutent la première semaine de juillet)

or aquaron	r addardinio (200 0000 decenerii la premiere demane de femer)		
Durée	10 cours de une heure, 2 cours par semaine (45 minutes pour les plus jeunes)		
Âge	Enfants de 4 ans ou plus (minimum à respecter selon les niveaux)		
Coût	Résidents : 30 \$ Non-résidents : 40 \$ (rabais de 25 % pour les autres membres d'une même famille)		

*Un nombre minimum d'inscriptions est requis pour la tenue de ces cours.



HOMMAGE

À NOS BÉNÉVOLES

Le 17 avril dernier, la Ville conviait les précieux bénévoles de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la cinquième édition de la soirée de gala *Hommage aux bénévoles*. Cette soirée a été rendue possible grâce à la collaboration des organismes communautaires locaux. La députée provinciale Denise Beaudoin et le député fédéral Luc Desnoyers ont félicité les nommés et les lauréats. Les lauréats des neuf catégories sont :

- M. Yvan Desjardins (Aide humanitaire)
- M. Armand St-Onge (Aide Intercommunauté)
- M. Jacques Nantel (Culturel)
- M. Yvan Baril (Sportif jeunesse)
- M. Roger Brunet (Sportif adulte)
- M. Claude Guérin (Général jeunesse)
- M^{me} Yolande Gagnon (Général adulte)
- M^{lle} Liza McLaughlin (Jeune bénévole, 18 ans ou moins)
- M^{me} Yolande Gagnon (Bénévole de l'année)

SEMAINE

DE LA MUNICIPALITÉ

Le mercredi 3 juin dernier avait lieu l'activité du mini-conseil présentée dans le cadre de la Semaine de la municipalité. Cette soirée toute spéciale a débuté par un souper réunissant les huit jeunes filles inscrites, les membres du conseil municipal et la direction générale.

Les participantes ont par la suite retrouvé famille et amis à l'hôtel de ville pour la tenue de cette séance extraordinaire du conseil municipal. En plus de recevoir un cadre commémoratif, les conseillères d'un jour ont reçu des laissez-passer pour le Super Aqua Club, à Pointe-Calumet. Une expérience que les participantes ne seront pas prêtes d'oublier!

FÉLICITATIONS MME YOLANDE GAGNON BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE!

C'est sous une pluie d'applaudissements que le nom de la bénévole marthelacquoise de l'année a été annoncé.

Il s'agit de M^{me} Yolande Gagnon, une femme très appréciée dans la communauté, qui est reconnue par tous pour la qualité de son écoute, pour l'aide qu'elle n'hésite pas à donner à son entourage, pour sa bonne humeur et son sourire.

Elle donne généreusement de son temps à la Popote roulante, au Centre d'action bénévole les Artisans de l'aide, au Club de pétanque Les amis de Sainte-Marthe, au Club de l'âge d'or et à la Paroisse Sainte-Marie-du-Lac.

Au nom de toute notre communauté, merci M^{me} Gagnon!





En tant que propriétaire ou gardien d'un chien, vous devez obligatoirement enregistrer votre compagnon canin, peu importe sa taille ou sa race, et vous assurer qu'il porte en tout temps une médaille d'identification.

Cette médaille, au coût annuel de 15 \$, est délivrée par la Patrouille canine G. L., qui procède à la vente des licences sur le territoire de la municipalité depuis le mois de mai. Vous pouvez la contacter au 450 434-9702. Les pénalités prévues au règlement numéro 314 seront appliquées pour ceux et celles qui refuseront de s'y conformer.

Notez que la présence de chiens est interdite dans tous les parcs de la ville, à l'exception des chiens de la Fondation Mira, et que pour ceux-ci la municipalité paiera le coût de la licence si on lui fournit une preuve de famille d'accueil.

Votre devoir, en tant que propriétaire d'un chien

Les chiens doivent être tenus en laisse lorsqu'ils sont hors des limites de la propriété. Tout chien errant peut être capturé par le patrouilleur canin et amené à la fourrière, où des frais de garde et de nourriture seront facturés au propriétaire, qui devra les rembourser au moment de récupérer son animal.

Également, en tant que propriétaire ou gardien d'un chien, vous êtes tenu de ramasser les excréments de l'animal et de réparer, dans un délai raisonnable, les dommages causés par votre chien aux pelouses, fleurs, arbustes, etc.

DOG LICENCE

We wish to remind you that all dog owners or guardians are required to have a dog licence regardless of the dog's size or breed. Since May, the canine patrol G.L. has been selling dog tags in Sainte-Marthe-sur-le-Lac at an annual cost of \$15. You can contact them at 450 434-9702. Penalties will apply to those who do not comply with By-law 314.

Note that dogs are banned from all municipal parks, except for Mira Foundation dogs, whose tags are paid for by the municipality upon receipt of proof of ownership.

Your responsibility, as a dog owner

You must keep your pet on a leash when going for a stroll no matter how well-behaved it is. Any stray dog can be caught by the dog patrol and taken to the pound, where care and feeding costs will be billed to the owner, who must pay them when he picks up his animal.

In addition, public-spiritedness goes hand in hand with the acquisition of an animal. As a dog owner or guardian, you must pick up its droppings. If your dog causes any damage to properties, lawns, flowers, trees, etc., you are responsible for repairing such damage within a reasonable time frame.





Certains travaux et modifications à votre propriété requièrent un permis ou un certificat d'autorisation. La demande de permis ou de certificat vise particulièrement à assurer que les travaux envisagés sont conformes aux normes et aux règlements de la Ville. Pour les propriétés résidentielles, voici les modifications et ajouts les plus populaires qui requièrent un permis ou un certificat.

- Installation d'un garage ou d'un abri d'automobile
- Installation d'un balcon ou d'un patio
- Installation d'un cabanon
- Installation d'une piscine creusée ou hors-terre
- Installation d'une clôture
- Installation d'un solarium
- Ajout de portes et de fenêtres
- Finition du sous-sol et agrandissements
- Coupe d'un arbre
- Arrosage d'une nouvelle pelouse
- Démolition

La plupart du temps, pour obtenir un permis ou un certificat, vous devez présenter des plans et esquisses, une copie de votre certificat de localisation et une description détaillée des travaux. Si les travaux que vous prévoyez effectuer sur votre propriété ne sont pas énumérés ci-dessus, vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme, au 450 472-7310, poste 121 ou 122, afin de vous assurer que votre projet sera conforme à la réglementation en vigueur. L'inspecteur en bâtiment est le responsable de l'émission des permis, et c'est lui qui veille à l'application des normes en vigueur.

Propreté

Pour tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain, il est important d'assurer un minimum de propreté. Entre autres, il est interdit de laisser sur un terrain un ou des véhicules automobiles fabriqués depuis plus de 7 ans, non immatriculés pour l'année courante et inutilisables. Il est aussi interdit de laisser de la ferraille, des déchets, des détritus, des papiers, des bouteilles vides ou des substances nauséabondes sur un terrain.

Fauchage de mauvaises herbes

Il est interdit de laisser pousser des herbes ou du gazon à une hauteur dépassant 20 cm (8 po). La présence d'herbe à puce, d'herbe à poux ou de tout autre type de mauvaises herbes, autant sur le terrain que sur l'emprise de la rue, est également interdite.

Certain projects involving modifications to your property may require a permit or authorization certificate. This is to ensure compliance to applicable City's standards and regulation. The most frequent residential modifications and additions that require a permit or certificate are:

- Construction of a garage or carport;
- Construction of a balcony or patio;
- Construction or installation of a garden shed;
- Installation of in-ground or above-ground pools;
- Construction of a fence;
- Construction of a solarium;
- Window and door additions;
- Basement finishing or enlargement;
- Tree cutting;
- New lawn watering;
- Demolition.

To obtain a permit or a certificate, you must present plans and drawings, a copy of your land survey certificate and a detailed description of works to be performed. If your project is not part of this list, contact Urban services, at 450 472-7310, ext. 121 or 122, to ensure that your project complies with the applicable regulations. The building inspector is responsible for permit emitting and for standard compliance.

Cleanliness

Property owners or occupants must ensure that their business or residential premises are kept clean and well maintained at all times. Motor vehicles that are aged seven years or more, not registered or not running must be removed from the property by their owner. In addition, it is forbidden to leave scrap iron or metal, waste, litter, paper, empty bottles or foul-smelling substances on your property.

Mowing, noxious weeds

It is forbidden to allow growth of weed and grass exceeding 8 inches (20 cm) in height. In addition, poison ivy, ragweed or other noxious weed are forbidden, on your property as well as on the city-owned portion in front of your property.

CINÉMA SOUS LES ÉTOILES

communauté

Notre

Cette activité populaire est de retour cet été, pour le grand bonheur des cinéphiles!

Les présentations auront lieu, les soirs étoilés au parc municipal dès 21 h, ou en cas de pluie, au centre communautaire à 20 h.

FILMS À L'AFFICHE

3 juillet Monstres contre Aliens
10 juillet Marley et moi
17 juillet Le flic du mail
7 août Casque et talons hauts
14 août Palace pour chiens
21 août La panthère rose 2
28 août Madagascar 2





FÊTE NATIONALE **DU QUÉBEC 2009**

Vous êtes tous conviés à participer à notre grande célébration de la fête des québécois, qui se tiendra dans le stationnement des Promenades Deux-Montagnes, le mercredi 24 juin prochain.

Tout a été mis en œuvre pour que cette fête nationale 2009 fasse le bonheur des petits et des grands.

Un événement à ne pas manquer!



HORAIRE DES ACTIVITÉS

Ouverture des testivités	16 h
Musique québécoise et animation Section jeunesse Jeux gonflables Animation par nos moniteurs du camp de jour Maquillage et ballons	jusqu'à 20 h
Souper communautaire Restauration sur place (bière et nourriture) Hot-dogs gratuits servis par les membres du conseil municipal Kiosque de barbe à papa et de maïs soufflé	17 h à 19 h
Inauguration officielle Levée du drapeau du Québec Discours patriotique Allocution des invités d'honneur	De 18 h 30 à 18 h 45
Spectacle du groupe La Traversée, qui rend hommage aux Colocs	19 h
Spectacle du groupe Vilain Pingouin	21 h
Fin des activités et fermeture du site	23 h 30

QUELQUES RAPPELS

Arrosage

Un rappel à propos de l'arrosage permis à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. En période estivale, l'arrosage des pelouses est autorisé les mardis et vendredis, de 21 h à 23 h, pour une durée maximale de 60 minutes. Si vous avez une nouvelle pelouse, l'arrosage de celle-ci est autorisé pour une période de 15 jours consécutifs, pendant 120 minutes, entre 20 h et minuit. Pour ce faire, vous devez obligatoirement obtenir (sans frais) un permis émis par le Service de l'urbanisme.

Coupe des arbres

Toute personne qui désire procéder à l'abattage d'un arbre doit faire une demande de certificat d'autorisation à cet effet. L'abattage d'un arbre peut être autorisé exclusivement pour les motifs suivants : s'il est mort ou atteint d'une maladie incurable, s'il présente un danger pour la santé ou la sécurité publique, s'il cause des dommages à la propriété privée ou publique, s'il rend impossible l'exécution de travaux publics, d'une construction ou d'un ouvrage autorisé en vertu des règlements municipaux. Vous pouvez faire une demande de certificat d'autorisation à l'hôtel de ville, au coût de 5 \$. Cette façon de procéder permet à la Ville d'assurer un contrôle de la coupe des arbres et d'assurer la préservation des arbres sur le territoire de la ville.

Heures d'ouverture prolongées du Service de l'urbanisme

Notez que, pour mieux vous servir durant la période estivale, le Service de l'urbanisme prolonge ses heures d'ouverture les mercredis soirs, de 17 h à 20 h, jusqu'au mercredi 30 septembre 2009.

A FEW REMINDERS

Watering your lawn

A reminder about lawn watering in Sainte-Marthe-sur-le-Lac: during the summer season, watering lawns is permitted on Tuesdays and Fridays, from 9 p.m. to 11 p.m., for a maximum of one hour. If you have just laid new sod or seeded your yard, you may water for two hours during a period of 15 consecutive days, between 8 p.m. and 12 a.m. In order to do so, you must first obtain a permit, at no cost, from the Urban Planning Department.

Cutting trees

We wish to remind you that it is forbidden to cut down a tree on a private property unless you have first obtained a permit from City Hall. Cutting a tree can be authorized only in the event that the tree is dead, dying, severely damaged, unstable or severely leaning and in danger of falling; if it represents a threat for public health and safety; or if it is interfering with, or preventing, the completion of construction or other works authorized by the Clty and complyinbg with municipal bylaws. The permit costs only \$5 and allows the City to monitor tree felling practices. Tree preservation on our territory is everyone's pride!

Urban Services Extended Business Hours

Please note that in an effort to better serve you, our Urban services office will extend its business hours for the Summer period; in addition to its regular business hours, it will be opened on Wednesday, from 5 p.m. to 8 p.m. until September 30, 2009.

15



Déterminé à égayer les cœurs des amateurs de danse en ligne en leur offrant des soirées formidables, l'organisme sans but lucratif Danse en cœur a le plaisir de vous faire part des prochaines activités au programme. Participez à nos cours et à nos soirées. Vous aurez ainsi l'occasion de bouger, danser et faire connaissance avec notre équipe dynamique, le tout dans une ambiance des plus conviviales. Les activités auront lieu au centre communautaire, au 99, rue de la Mairie, Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

SAISON ESTIVALE

Journée portes ouvertes : le mercredi 2 septembre 2009, de 9 h à 15 h.

Prenez note que, cet été, nos séances d'exercice n'auront pas lieu au centre communautaire. Veuillez nous contacter à l'un des numéros de téléphone indiqués ci-après pour connaître l'endroit où auront lieu les soirées de danse. Tous les cours et soirées sont animés par Lyne Lefebvre et son équipe.

Joignez-vous à nous pour vivre des moments mémorables! Nous en profitons pour vous souhaiter un très bel été.

Pour plus d'information, communiquez avec Francine Turcotte, au 450 623-0786 (soir), ou avec Colette Lecompte, au 450 491-5774 (soir), ou faites-nous parvenir un courriel, à l'adresse suivante: danseencoeur@videotron.ca.



SOIRÉES D'EXERCICE

Eh oui! Nos activités estivales se poursuivent tous les lundis jusqu'au 27 juillet 2009, de 19 h 30 à 22 h 30. Ouverture des portes à 19 h. Pour ces soirées d'exercice du lundi, la carte du citoyen est obligatoire. Profitez du beau temps, venez danser et vous amuser dans notre belle salle climatisée.

SESSION DE COURS DE DANSE EN LIGNE

Préparez-vous pour la prochaine session de cours de danse en ligne, qui débutera par une journée portes ouvertes, le 31 août prochain. Les cours, qui commenceront le 14 septembre, auront lieu les lundis, et ce, jusqu'au 7 décembre.

N'oubliez pas que la carte du citoyen est obligatoire. Consultez l'édition du 21 août du bulletin Vision sur le Lac pour avoir plus d'information.

Ces activités, qui auront lieu au centre communautaire, 99, rue de la Mairie, sont animées par notre professeure Diane Degré et son équipe.

Pour plus d'information, communiquez avec Jean-Claude, au 450 473-8247, ou avec Jackie, au 450 623-0230.



des ados la Famille

SAMEDI 15 AOÛT, DE 20 H 30 À 23 H 30

Les ados s'en donneront à cœur joie le samedi 15 août. En effet, ils pourront participer, au son de la musique, à un événement haut en couleur qui leur permettra de passer une soirée inoubliable!

En vedette, le groupe Omnikrom. Avec un savant mélange de hip-hop, de musique électronique et de pop, sur des textes ludiques, ce trio de rappeurs sait faire lever les bras et vibrer les foules!

PROGRAMME DE LA SOIRÉE

Ouverture du site 19 h Spectacle d'Omnikrom 20 h 30 21 h 45 DJ surprise ... et party en plein air Un événement à ne pas manquer!

DIMANCHE 16 AOÛT. DE 11 H À 17 H

La Ville vous invite à la fête de la famille la plus « cool » de la région. De 11 h à 17 h, tout sera mis en place pour que petits et grands s'amusent, se dépassent et passent un moment inoubliable en famille. Vous trouverez le programme complet des activités dans les journaux locaux.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Activité aérobique en plein air pour bien débuter la journée 11 h

Pique-nique familial Restauration sur place: maïs soufflé, hot-dogs, épluchette de blé d'Inde

13 h 30 Spectacle pour enfants

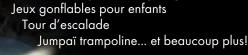
15 h 30 Initiation au Yoga pour tous les âges

Bingo familial sous la tente et musique continuelle

Animation, surprises, maquillage

16 h 30

12 h







Vision sur le Lac - Juin 2009 14 Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



AUTEURE : Francine Adam

TITRE : Les moulins à eau du Québec

PHOTOGRAPHE : Claude Bouchard ÉDITIONS : Éditions de l'homme

RÉSUMÉ: Voici une invitation à sillonner les rives du Saint-Laurent à la découverte des moulins à eau du Québec. Ces bijoux du patrimoine, symboles des débuts de l'industrialisation, ont su traverser le temps pour nous livrer le témoignage d'une autre époque. Derrière chaque moulin se cache aussi l'histoire d'une famille. Partez à la rencontre de ces gens qui, de génération en génération, ont façonné le visage du Québec, du temps des seigneurs jusqu'à nos jours. Ce beau livre, magnifiquement illustré par les photos de Claude Bouchard et par de nombreux documents d'archives, vous fera voyager dans l'espace et dans le temps. Laissez-vous séduire par ce portrait à la fois touristique, historique et humain du Québec et de ses fragiles richesses. Une autre façon d'explorer la Belle Province. Un héritage à découvrir et à protéger.

AUTEUR : Philippe Chevoleau

TITRE : Le livre de la pêche
COLLECTION : Accros de la nature
ÉDITIONS : Milan Jeunesse

RÉSUMÉ: Au bord d'une rivière, d'un lac, ou à la plage, la pêche est un art de vivre. Ce livre donne les clefs du succès d'une partie de pêche: un bon équipement, des gestes essentiels, mais aussi des astuces. Des origines préhistoriques aux techniques d'aujourd'hui, voyage dans l'univers riche et étonnant de ce sport. Appâts, cannes à pêche, matériel, poissons... on y apprend, grâce à de belles illustrations précises, tout ce qu'il faut savoir pour réussir une partie de pêche en toute sécurité, en respectant réglementation et environnement.

Quand on referme ce livre, on n'a plus qu'une envie : aller passer ses journées au bord de l'eau à l'affût du mystère et de la diversité du monde aquatique.



Horaire d'été (Du 1^{er} juin à la fête du Travail)

Du lundi au jeudi, de 12 h à 20 h Le vendredi, de 10 h à 13 h Le samedi et dimanche, fermé AUTEUR : Lisa See TITRE : Fleur de Neige ÉDITIONS : Flammarion

RÉSUMÉ : Fleur de Lis et Fleur de Neige sont nées le même jour, à la même heure, dans une province reculée de la Chine du XIX^e siècle. Alors que la famille de Fleur de Neige appartient à la plus haute noblesse, celle de Fleur de Lis n'a connu que la misère. Mais la grande beauté de Fleur de Lis et la perfection de ses pieds lui permettent de devenir la laotong (âme sœur) de Fleur de Neige. Les deux jeunes filles partagent tout, du supplice des pieds bandés à la réclusion, du nu shu, langage secret inventé par les femmes, à leurs mariages arrangés. Leur amitié, teintée d'une fascination réciproque, grandit au fil des années. Jusqu'au jour où Fleur de Lis découvre que Fleur de Neige l'a trahie. L'amour qui les lie cède alors la place à une jalousie que rien ni personne ne saura arrêter. Fleur de Neige est un merveilleux voyage dans le temps, qui nous fait revivre la tradition ancestrale de l'éducation des jeunes filles dans la Chine impériale. Best-seller traduit en 23 langues, ce roman chargé de lyrisme et d'émotion pénètre l'une des plus mystérieuses relations humaines: l'amitié féminine.



L'espace te fascine depuis toujours? Eh bien, en cette Année mondiale de l'astronomie, ton Club de lecture estival est à la recherche d'astro-lecteurs de 6 à 14 ans pour former l'équipage du *Biblionef*.

Embarque-toi pour cette mission spéciale en t'inscrivant à la bibliothèque de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, dès le 22 juin. Remplis ta tête de belles découvertes, et la boîte de tirage, de tes coupons de lecture. Tout est absolument gratuit, et l'aventure se poursuivra jusqu'au 10 août.

Donc, si les trous noirs te fascinent ou si tu rêves de rencontrer des extraterrestres, inscris-toi avec curiosité et détermination. Prends part aux nombreux concours, bricolages, lectures et jeux proposés et, bien sûr, cher voyageur de l'espace, ne rate pas ta chance de gagner de nombreux prix en t'amusant.

Tu veux en savoir plus? Informe-toi en téléphonant à la bibliothèque durant les heures d'ouverture, au 450 974-7111, poste 101.

LE CONGÉ DE LA FÊTE DU CANADA À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale sera fermée le lundi 29 juin. Elle sera ouverte le mercredi 1^{er} juillet. Pour éviter des frais de retard, vous pourrez, en tout temps, utiliser la chute à livres.